



« La mise en place du LMD dans les universités françaises »

Table ronde

« *Vers une rénovation de la pédagogie...* »

*Jacqueline GUIBAL,
Université de Montpellier 1*

Journée du 02 juillet 2003

Médecine

Pharmacie

Odontologie

STAPS

Le « tutorat qualifiant... »

Jacqueline Guibal

Université Montpellier 1



Droit

Sciences économiques

A E S

I S E M

I P A G

Le tutorat qualifiant, c'est ...



Un service aux étudiants

Une aide à la réussite

Un appui à l'enseignement

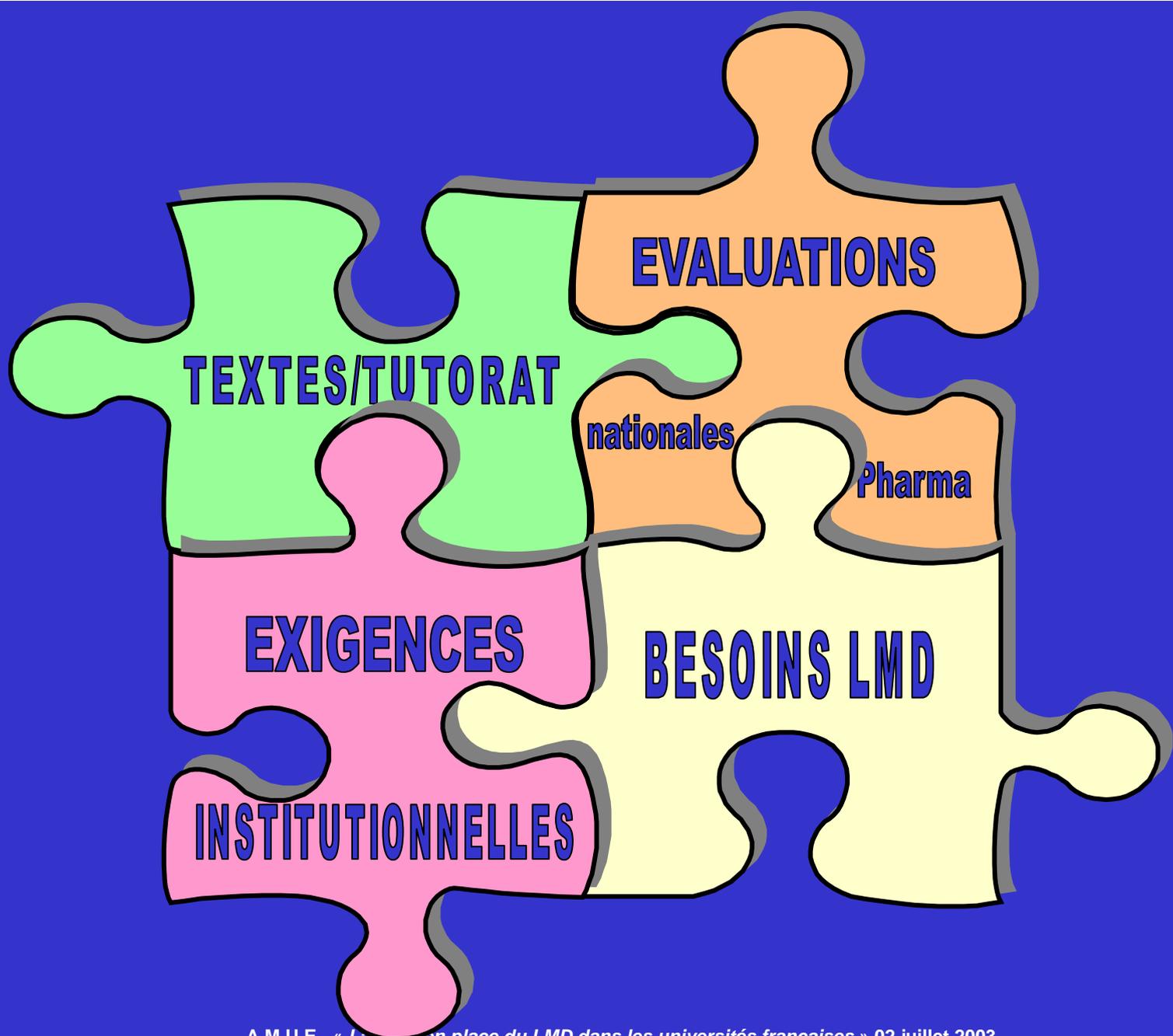
Une aide à l'encadrement

Une réponse aux besoins de formation

Une formation reconnue et validée

Un acte de citoyenneté étudiante

Un facteur d'intégration





**"TUTORAT
QUALIFIANT"**

Les textes réglementaires



1996

mise en place du tutorat

1997

arrêté Bayrou

1998

organisation/validation

2002

L M D

Les textes réglementaires



L'arrêté du 23 avril 2002
relatif aux études universitaires conduisant au
grade de licence (*article 19*)



Prévoit des **dispositifs d'accueil,
de tutorat** et de **soutien**

Intègre le tuteur aux **équipes de
formation**

Reconnaît l'activité des tuteurs

N'abroge pas les textes antérieurs

Les textes réglementaires



L'arrêté du 23 avril 2002
relatif aux études universitaires conduisant au
grade de licence (*article 19*)



Permet d'intégrer dans les parcours

- **stages**, des éléments de professionnalisation, de **pré-professionnalisation**
- des **UE optionnelles** ou **librement choisies** sur une liste



*fait appel aux **capacités d'innovation des universités et des équipes de formation (incluant les tuteurs) . . .***

Pour **améliorer** la **pédagogie**

Pour **faciliter** la
réussite des
étudiants



Pour faire acquérir aux étudiants de manière adaptée des **compétences transversales** désormais indispensables » :

Langues vivantes étrangères

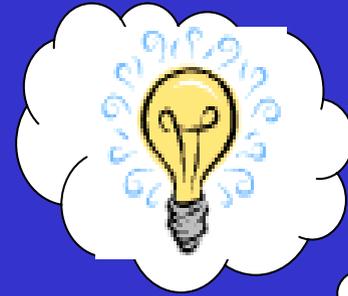
Utilisation des outils informatiques.

Méthodes du travail universitaire

Utilisation des ressources documentaires



Exigences des textes et dispositions réglementaires



Évaluations positives et négatives, nationales et universitaires

L'expérience validée du tutorat en Pharmacie

Prise en compte des réticences de l'institution :

- Respect du « principe d'égalité »
- Intégration des actions de formation dans le service statutaire des enseignants





TUTORAT QUALIFIANT

Création d'une **UE « Formation aux fonctions de tuteurs qualifiés »** intégrée aux maquettes

Vivier de tuteurs qualifiés pour répondre aux exigences d'**accueil** et de **réussite** et de mise en place de **formations transversales**

Un appui, un facteur d'aide à la réussite



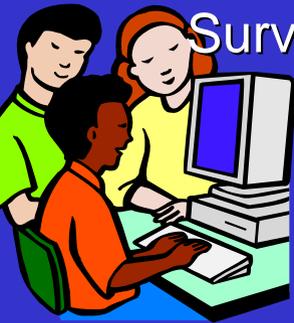
pour les étudiants de
premier cycle



Des tutorats spécialisés

« TUTO-TIC »

Informatique bureautique
Surveillance des salles
informatiques



« TUTO-DOC »

Recherche documentaire
Traitement de l'information



« TUTO-LANGUE »

Langue - Conversation



« TUTO-METHODO »

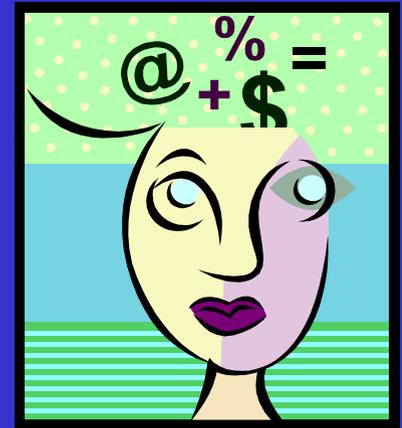
Méthodologie du travail universitaire
Méthodologie disciplinaire

Aide au handicap (sourds, dyslexiques...)



Le Recrutement

- Étudiant de 2ème ou 3ème cycle
- **Volontaire**
- Avec des **pré-requis spécifiques selon le tutorat demandé**
 - *Informatique bureautique*
 - *Langues (étudiant étranger)*
 - *Méthodologie du travail universitaire*
 - *Disciplinaire...*



Compétences et Motivation

La formation au Tutorat

Des Enseignants et des personnels forment l'étudiant à sa mission

30 heures de formation théorique :

- 15 heures de pédagogie (commune à tous les tutorats)
- 15 heures spécialisées

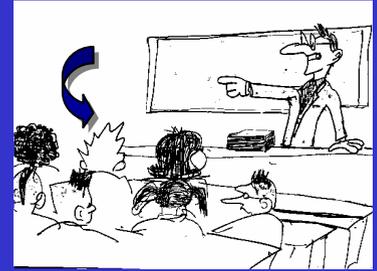
40 heures sur le terrain (mise en situation) :

- Tutorat d'étudiants de premier cycle
(*sous la responsabilité des enseignants*)

**Stage
Mémoire**



**Validation
(6 ECTS)**





UE "Formation au Tutorat"

Intérêt pour les étudiants

→ **valident** une UE, une option, un module ou un « DU d'encadrement d'activités cognitives... »

6 ECTS

→ **Acquièrent une expérience**

Stage enseignement

→ **Acquièrent une compétence**

Module de pré-professionnalisation (IUFM)

Recrutement en tant que « Tuteur »



UE "Formation au Tutorat"

Intérêt pour les enseignants concernés

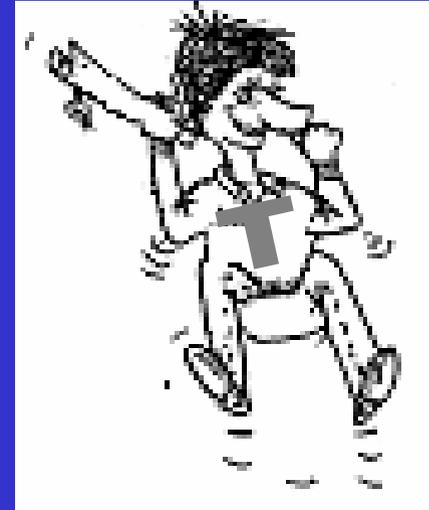
- Constituent une **véritable équipe pédagogique** inter-UFR
- **Forment** les futurs **tuteurs** avec lesquels ils collaboreront

Reconnaissance statutaire
de cette activité

(heures statutaires, heures complémentaires, primes de responsabilité pédagogique...)

Attribution d'un **BQE**
possible pour la mise en
place de ces formations
au Tutorat

L'étudiant "qualifié" est recruté comme **TUTEUR**



Ses missions sont définies
contractuellement

Maximum 60 heures par an

Gratification financière : 1000 € pour 60 heures

Possibilité d'acquérir 2 à 4 ECTS supplémentaires

Les missions du tuteur :

Encadrement des étudiants en collaboration avec les enseignants responsables :

Exemples :

- *Surveillance de salles informatiques*
- *Encadrement des étudiants en bureautique*
- *Aide à la prise de note*
- *Cours de conversation*
- *Aide à la recherche documentaire*
- *Soutien disciplinaire ...*



**Il fait partie de « l'équipe de formation »
du parcours licence**

Intérêt de la formation au Tutorat

Pour les étudiants devenus « TUTEURS » :

Une gratification financière

60 heures/an # 1000 €

Une reconnaissance

*Acquisition possible d'ECTS supplémentaires
(participation à la formation des nouveaux
tuteurs)*

Un facteur d'intégration à la vie universitaire

*En particulier pour les étudiants étrangers
impliqués dans le Tutorat de langues*



Modélisation



Préparation au « projet professionnel »
**Reconnaissance de « l'engagement étudiant
électif ou associatif »**
**« Encadrement d'activités sportives et
culturelles »**

Etc... !

Un tutorat réussi : Le Tutorat en première année de Pharmacie

Numerus clausus
« Concours »



Richesse des centres privés de préparation aux concours

Une alternative : Le Tutorat en 1ère année de Pharmacie



Initiative étudiante – Soutien institutionnel
Permettre aux étudiants qui le souhaitent une
préparation gratuite et efficace



Véritable formation

Principe d'égalité

rigueur

Contrepartie : validation d'une UV libre

Forte implication d'enseignants et de l'UFR

